

## Audio Pro et brevets

En près de quarante ans de carrière, j'ai eu la chance de rencontrer bon nombre de personnes qui ont imprégné durablement le monde de l'audio professionnelle par leur ingéniosité, leurs innovations et par leur personnalité, je pense notamment à:

*Monsieur Stefan Kudelski, Nagra*  
*Monsieur Georges Quellet, Stellavox*  
*Monsieur Andy Cooper, Cooper Sound*  
*Monsieur Jean-Pierre Beauviala, Aaton*  
*Monsieur Willy Studer, Studer*  
*Monsieur Alain Roux, PSI*  
*Monsieur Karl Schoeps, Schoeps*  
*Monsieur Claude Cellier, Merging Technologies*

Le point commun de toutes ces personnes est leur passion pour la technique et pour le son.

Qu'ils aient été concurrents ou fabricants de produits complémentaires, nous avons toujours entretenu des rapports amicaux et respectueux, même si durant ces quatre décennies nous avons été une grande source d'inspiration pour certains ... peut-être même plagiés.

Lorsque nous avons repris le Stelladat nous avons étudié en 1993 déjà la possibilité d'améliorer la plage de dynamique globale; nos études avaient démontré que l'utilisation de 2 convertisseurs ADC était la seule manière d'y parvenir, c'était aussi évident que de mettre 4 roues sur une voiture.

A l'époque la technologie des composants n'était pas suffisamment avancée et ne permettait pas une telle implémentation dans un appareil portable; nous avons donc abandonné l'idée, pour des raisons de complexité, de place et de consommation.

L'évolution technologique en matière de traitement des signaux et des circuits intégrés permet de le faire aujourd'hui.

Cette méthode du double convertisseur n'est pas nouvelle et a été utilisée par bien des compagnies depuis des années; Eastman Kodak l'utilisait déjà en 1991 pour le transfert télé-ciné. Un fabricant de console utilise même 3 convertisseurs AD pour obtenir une dynamique de près de 160 dB!

Bien que connue de longue date, la méthode du double ADC a été brevetée aux Etats-Unis par une société américaine qui n'hésite pas à s'approprier cette "invention". La validité de ce brevet est donc plus que discutable.

Lorsque nous avons annoncé le SONOSAX SX-R4+, immédiatement cette société nous a demandé de leur fournir un appareil ainsi que les schémas détaillés ( ! ) et nous a menacé de poursuites judiciaires si nous commercialisions aux USA un appareil qui pourrait - potentiellement - porter atteinte à leur brevet.

C'est quelque chose de nouveau pour moi, et j'ai le sentiment que quelque chose s'est brisé dans notre petit monde de l'audio professionnelle. A ma connaissance aucun des constructeurs qui ont contribué significativement à faire évoluer notre domaine n'a bloqué une évolution profitable à tous par le biais de brevets. En brisant cette règle tacite, cette société ferme le monde et son courant d'évolution, et appauvrit tout le domaine de l'audio.

Nous avons proposé une rencontre avec le président de cette société; il n'a pas accepté. Il est donc clair pour moi que jamais je ne traiterai quoi que ce soit avec un personnage qui n'est pas capable d'un dialogue en face...

Et non, nous n'entamerons pas une bataille juridique, il y a déjà assez de guerre sur la planète... C'est pour cela que nous avons fait une version qui n'utilise pas cette technologie, pour le marché USA.

Depuis 1977 nous concevons, développons et fabriquons des produits qui sont supérieurs à ceux de nos concurrents en terme de qualité audio, de consommation, de légèreté et de durée de vie.

Jacques Sax  
Président de SONOSAX SAS SA  
Le Mont-sur-Lausanne, le 9 novembre 2015